

COUPE DE NORMANDIE en CALVADOS
Du 8 Mai au 10 Mai 2018
Grandcamp-Maisy / Ouistreham / Dives sur Mer / Courseulles
Autorité Organisatrice : **S R Courseulles**
Grade : **4**

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020,
- 1.2 Les règles « Osiris habitable »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 22h et 6h,
- 1.5 Les réglementations spéciales offshore (RSO) ne s'appliquent pas

2 AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est précisé est :
 - À GRANDCAMP : près du camion de l'organisation
 - À OUISTREHAM : près du camion de l'organisation
 - À DIVES : près du camion de l'organisation
 - À COURSEULLES : à l'extérieur du club
- 2.2 Les avis seront également mis en ligne à l'adresse <http://www.src-regates.asso.fr/>.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club (à Courseulles), près du camion organisation à Grandcamp-Maisy, Ouistreham et Dives
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalée de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes	Lieu de départ
Mardi 8 mai	7h00	Toutes	Grandcamp
Mercredi 9 mai	10h00	Toutes	Ouistreham
Jeudi 10 mai	10h00	Toutes	Dives

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h



6 PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Groupe		Pavillon à arborer dans le pataras	Pavillons de classe pour les départs
1	HN brut < ou = à 18,5	Pavillon N	Flamme numérique 1
2	HN brut > à 18,5	Pavillon C	Flamme numérique 2
3	Classe L	Pavillon Blanc	Flamme numérique 3

7 ZONES DE COURSE

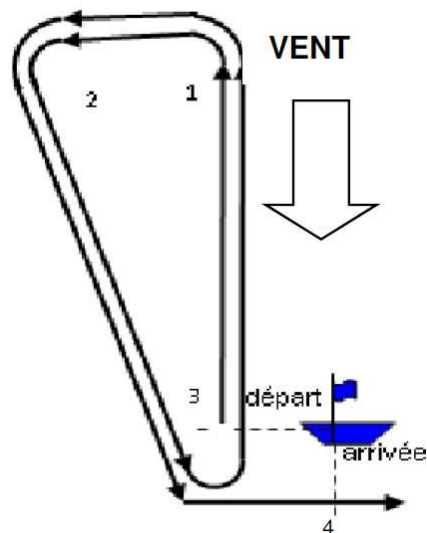
L'emplacement des zones de course est défini dans les annexes parcours.

8 LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en annexes PARCOURS en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

8.3 Parcours Bananes



Ordre de passage des bouées : **Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3 et 4 (Arrivée)**

Marques 1, 2 et 3 à laisser à bâbord, 4 à tribord

Côtiers : Voir les feuilles journalières « annexes parcours » ci-après.

Chaque type de parcours est identifié par un pavillon sur le bateau comité :

Banane : pavillon « **Q** »,

Côtier : pavillon « **R** », chaque parcours est identifié par son numéro.

8.4 Parcours Côtiers

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.5 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexes PARCOURS**.

8.6 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexes PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexes POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.



9 MARQUES

9.1 Les marques sont :

- Parcours Banane :** Cylindriques orange
Parcours côtier : Consulter les documents officiels
Dégagement : Cylindrique orange

La nouvelle marque pour des parcours bananes, tel que prévu dans le § 12.1 des IC, est une bouée cylindrique orange.

Les marques de départ et d'arrivée :

- **Marques de départ :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique orange
- **Marques d'arrivée des parcours côtier :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et la dernière marque du parcours côtier
- **Marques d'arrivée des parcours banane :** Mât qui porte un pavillon « orange » sur le bateau comité et une bouée cylindrique allongée jaune.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexes Parcours**.

11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 des RCV

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
5'	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
4'	Pavillon P, I, Z, Z+I, U ou noir	Un	Signal préparatoire
1'	Pavillon préparatoire affalé	Un long	Une minute
0'	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

11.3 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. [DP]

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5). Ce délai pourra être allongé, à la discrétion du Comité de course, en cas de vent faible et de courant rendant le retour difficile.

11.5 Un bateau du Comité de Course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, ZFP, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

11.6 Pour les parcours côtiers, le comité de course peut demander aux concurrents de faire route au moteur en direction de la prochaine escale. La flotte fait alors route à environ 4 nœuds en restant groupée à proximité du bateau comité. Ces dispositions sont signifiées par l'envoi des pavillons « Aperçu » et « L » sur le bateau comité. Dès que les conditions sont jugées correctes par le comité de course, une ligne de départ est mouillée et le départ donné. Dans ce cas, le numéro de parcours sera affiché sur le bateau comité, suivi du nom de la première marque de parcours à respecter (hors une éventuelle bouée de dégagement). Cet affichage se fera au plus tard avec le signal d'avertissement. Si possible l'annonce sera faite également par VHF sur le canal de course. L'absence d'annonce par VHF ne pourra pas donner lieu à demande de réparation conformément à la RCV 62 de la part des concurrents.



12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour les parcours « banane »
Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.
Si le parcours est modifié et que la bouée Numéro 1 est remplacée par la nouvelle marque, la marque Numéro 2 n'est plus une bouée de parcours.
- 12.2 Pour les parcours « côtiers »
Pour les parcours côtiers, lorsqu'un bateau comité stationné à proximité d'une marque de parcours arbore le pavillon « G » et émet des signaux sonores répétitifs, cela signifie : rejoignez directement la ligne d'arrivée déterminée pour le parcours, sans contourner ou doubler les marques de parcours situées entre cette marque et la ligne d'arrivée.
- 12.3 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13 L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur un bateau comité et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14 SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15 TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps sont les suivants :
Banane :
Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 2 heures 30 après le départ de son groupe.
Côtier :
La durée d'ouverture de la ligne d'arrivée après le passage du premier, sera égale à 35% de son temps réel et ce, par groupe.
- 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans les délais après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé près des tableaux officiels. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. Si le port d'arrivée comporte des portes ou un sas, l'heure limite de dépôt des réclamations est **la plus tardive** entre l'heure définie ci-dessus et **60 minutes** après l'heure d'ouverture des portes ou d'entrée dans le sas.
Le mot « Classe » doit être compris comme « Groupe de classement »
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au club. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).



- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- a. Dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - b. Pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- a. Quand moins de cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - b. Quand cinq courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux sera fait selon le système temps sur temps sans application du CVL.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 17.5 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A.
- 17.6 Le premier de chaque groupe, sur l'ensemble de la Coupe de Normandie, recevra la « Coupe de Normandie ». En cas d'égalité de points entre deux voiliers, application du paragraphe A 8 de l'annexe A des RCV.
- 17.7 Challenge Inter Clubs :
- Le trophée « Coupe de Normandie en Calvados » sera attribué suivant la règle suivante : à l'issue du classement général de chaque groupe de classement, un nombre de points (système de points à minima) est réattribué à chaque concurrent. On procède à l'addition des points ainsi attribués pour les 5 meilleures places réalisées par chaque club, 3 bateaux au plus pouvant être pris en compte dans le même groupe de classement. L'appartenance à un club devra être mentionnée sur le bulletin d'inscription ou déterminée par la licence du propriétaire ou chef de bord. Le club marquant le nombre de points la plus basse gagne. En cas d'égalité les résultats des 6 meilleures places réalisées par chaque club seront comptabilisées et ainsi de suite si l'égalité persiste.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système de contrôle sera mis en place suivant les modalités suivantes :
- Émargement départ** : la feuille de partance du jour, comportant le nombre et le nom des personnes embarquées, est à déposer au centre de course près des tableaux officiels au moins 1 heure avant le premier signal d'avertissement, et ce pour chaque jour de course.
- Émargement Retour** : Les déclarations d'arrivée /feuille d'auto pointage, pour chaque course du jour sont à remettre au centre de course, près des tableaux officiels, au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.
- Un concurrent qui n'observerait pas ces exigences sera considéré comme DNC, sans instruction, à la première et/ou la dernière course du jour. Ceci modifie la RCV 63.1**
- 18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. [DP]
- 18.3 Une VHF fixe en état de fonctionner est obligatoire. La double veille sur le canal 72 et sur le canal 16 est également obligatoire pendant toute la durée de la course. L'absence de réponse à un appel du bateau comité pourra être pénalisé après instruction.



- 18.4 Utilisation du Bout dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 18.5 Le port du gilet ou d'une brassière est obligatoire pour tous aux sas de Ouistreham (entrée et sortie).
- 19 REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]**
- 19.1 Une liste des équipiers et remplaçants éventuels sera déposée au moment de la confirmation d'inscription.
Les changements d'équipiers devront être signalés sur la feuille de partance.
Les nouveaux équipiers non-inscrits sur la feuille d'équipage au moment de la confirmation d'inscription du bateau, devront déposer au secrétariat de course une demande d'embarquement et présenter leur licence valide accompagnée d'un certificat médical et d'une autorisation parentale pour les mineurs. L'autorisation d'embarquement est soumise à l'accord du Président du Comité de Course.
Pour toute infraction à cette règle le bateau sera classé sans instruction « DNC ». Ceci modifie la RCV 63.1
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. [DP]
- 21 PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**
- Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, soit : pavillon du conseil départemental dans le pataras.
- 22 BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels seront identifiés le pavillon SRC.
- 23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]**
- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon SRC].
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FF Voile s'appliquera.
- 24 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]**
- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 25 EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]**
- Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26 COMMUNICATION RADIO [DP]**
- Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 27 PRIX**
- Des prix seront distribués comme précisé au paragraphe 13 de l'avis de course.



Instructions de Course
COUPE DE NORMANDIE
Société des Régates de Courseulles
Du 8 au 10 Mai 2018

28 **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Patrick PERRAULT

Président du jury : Antoine BAZIN



Annexe 1 : Parcours côtiers le mardi 8 mai

1 Programme des courses

Départ de Grandcamp, arrivée à Ouistreham.

2 Heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course : 7h00

3 Zones de courses

**Départ devant Grandcamp, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421**

4 Côtiers : Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).

L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

N° 1 37,7 M		N° 2 40,8 M		N° 3 52,4 M	
Empire Broadsword	Tb	Est du Cardonnet	Tb	Saint Floxel	Tb
Roseberry*	Tb	Roseberry	Tb	Norfolk	Tb
Bombardons	Tb	Atterrages Courseelles*	Bb	Bombardon*	Bb
Roseberry	Tb	Essarts de Langrune	Tb	Roseberry	Tb
Atterrages Courseelles*	Bb	Ouistreham*	Tb	Atterrages Courseelles*	Bb
Essarts de Langrune	Tb	Luc	Tb	Essarts de Langrune	Tb
Ouistreham	Tb	Ouistreham	Tb	Ouistreham	Tb

* : Marque pour pointage. (Voir annexe 4)

5 Temps limite du premier bateau pour finir

Parcours côtiers :

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 10 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

Pour info : Le 08/05/2018

Grandcamp :

PM à 03h43 / Coéf. 37 / Ouverture des portes 01h35 - Fermeture des portes 06h05

Ouistreham :

PM à 17h29/ Coéf. 34 / SAS à 18h et 19h45



Annexe 2 : Parcours côtiers le mercredi 9 mai

1 Programme des courses

Départ de Ouistreham, arrivée à Dives Sur Mer

2 Heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course : 10h00

3 Zones de courses

**Départ devant Ouistreham, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421**

4 Côtiers : Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).

L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

N° 1 35,3 M		N° 2 37,7 M		N° 3 41,3 M	
Semoy	Tb	Essarts de Langrune	Tb	Essarts de Langrune	Tb
Trouville	Tb	LHA	Tb	Semoy	Tb
DI*	Tb	Merville	Bb	Trouville*	Tb
Semoy	Tb	DI	Tb	Semoy	Tb
Trouville	Tb			Trouville	Tb
DI	Tb			DI*	Tb
				Merville	Tb
				DI	Bb

* : Marque pour pointage. (Voir annexe 4)

5 Temps limite du premier bateau pour finir

Parcours côtiers :

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 8 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

Pour info : Le 09/05/2018

Ouistreham :

PM à 05h56 / Coéf. 34 / SAS à 9h15

Dives sur mer :

PM à 18h58 / Coéf. 36 / Ouverture des portes 16h15 - Fermeture des portes 21h35

Attention à la hauteur d'eau dans la passe.



Annexe 3 : Parcours côtiers le jeudi 10 mai

1 Programme des courses

Départ de Dives Sur Mer, arrivée à Courseulles sur Mer

2 Heure du signal d'avertissement de la 1^{ère} course : 10h00

3 Zones de courses

Départ devant Dives, parcours en Baie de Seine
Voir cartes SHOM n° 6857, 7418, 7420, 7421

4 Côtiers : Les marques sont à laisser du coté requis (Td : tribord ; Bd : bâbord).
L'arrivée se fera entre la dernière marque et le mât du bateau comité portant un pavillon orange.

Les concurrents devront franchir cette ligne en venant directement depuis la marque précédente.

N° 1 37,7 M		N° 2 40,4 M		N° 3 47,3 M	
Essarts de Langrune	Bb	Trouville	Tb	Semoy	Tb
Ouistreham*	Bb	DI	Tb	Trouville	Tb
Essarts de Langrune	Bb	Ouistreham*	Tb	DI	Tb
Atterrages Courseulles*	Tb	Essarts de Langrune	Bb	Essarts de Langrune	Bb
Roseberry	Tb	Atterrages Courseulles*	Tb	Luc	Bb
Atterrages Courseulles	Bb	Roseberry	Tb	Essarts de Langrune	Bb
		Atterrages Courseulles	Bb	Atterrages Courseulles*	Tb
				Roseberry	Tb
				Atterrages Courseulles	Bb

* : Marque pour pointage. (Voir annexe 4)

5 Temps limite du premier bateau pour finir

Parcours côtiers :

Le premier de chaque groupe devra couper la ligne d'arrivée au plus tard 8 heures après le départ de son groupe, sinon la course est annulée pour le groupe considéré.

Pour info : Le 10/05/2018

Dives sur mer :

PM à 07h20 / Coéf. 41 / Ouverture des portes 04h50 - Fermeture des portes 10h05

Attention à la hauteur d'eau dans la passe.

Courseulles sur mer :

PM à 20h02 / Coéf. 43 / Ouverture des portes 18h02 - Fermeture des portes 22h02

Capitainerie : VHF 09



ANNEXE 4 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques suivantes :
Marques repérées par un « * » dans les feuilles des parcours